

## L'occupation Prussienne à Saint-Quentin en 1815

---

A Saint-Quentin, après l'occupation de 1814, la vie reprend peu à peu. Pourtant, on parle encore des réquisitions. On ne saigne pas à blanc une région sans qu'il en reste de graves séquelles.

Une correspondance de deux pages, qui arrive de la commission départementale instituée pour la liquidation des fournitures et objets livrés pour le service des armées alliées, indique que l'abandon de la valeur des réquisitions du Roi lors d'une réunion des maires du canton, n'a pas reçu l'assentiment de toutes les municipalités. On laisse à la charge des communes toutes les réquisitions réglées directement par les citoyens aux armées d'occupation. On ne parle pas un instant des pillages, le peuple doit payer comme toujours.

*10 mars 1815*

Le Roi Louis XVIII craint le retour de Napoléon. Il veut s'assurer de l'attachement des grandes villes. Ainsi le sous-préfet envoie une missive au maire de Saint-Quentin, dont on ne peut manquer de donner le texte.

Remarquons que Laroche, préfet de l'Aisne à Laon pendant l'occupation de 1814, est sous-préfet de Saint-Quentin. Il est bizarre de constater qu'il a été rétrogradé ; il restera d'ailleurs à Saint-Quentin pendant une partie des Cent-Jours.

“M. le préfet dans une lettre qu'il vient de m'adresser, exprime le désir que les différentes villes et communes de cet arrondissement fassent connaître au Roi dans des adresses, les sentiments dont elles sont animées à l'occasion du débarquement de Napoléon Bonaparte sur les côtes de Provence.

M. le préfet me fait remarquer que ces adresses doivent être l'expression libre et non commandée des sentiments dont tous les bons Français sont pénétrés pour le Roi.

En conséquence, je vous invite, monsieur le maire, à convoquer au reçu de la présente, le Conseil Municipal de Saint-Quentin qui délibérera sur l'adresse et la rédigera comme s'il se fut réuni spontanément de par le mouvement général que le débarquement de Napoléon aurait fait naître, car rien ne doit annoncer que cette sorte d'adresse ait été commandée ou seulement provoquée.

M. le préfet désire recevoir cette adresse dans le plus bref délai possible et en effet il sera très honorable pour la ville de Saint-Quentin d'être une des premières à faire connaître au Roi les sentiments d'amour de reconnaissance et de fidélité dont elle est animée pour la personne de son roi, et son inviolable attachement aux lois constitutionnelles qu'il a daigné donner à la France".

signé C. Laroche

Cette adresse ne fut jamais expédiée par suite de division au sein du Conseil Municipal de Saint-Quentin.

*14 mars 1815*

Le sous-préfet, fidèle aux directives du préfet, fait battre la générale pour tous les militaires rentrés dans leurs foyers. Il faut qu'ils prennent les armes pour concourir à la défense de la Patrie.

L'indécision règne dans l'armée française ; les soldats ne savent plus très bien où ils en sont. La Patrie, ils l'ont défendue contre les troupes ennemis, et maintenant ils doivent se battre contre les Français.

La mairie doit fournir à la préfecture leur liste de toute urgence. Tous ces militaires sont invités à se rendre à Laon dans le plus bref délai, sinon ils seront poursuivis pour désertion. Ils seront passés en revue à la préfecture par le général commandant le département.

Y-eut-il beaucoup de volontaires ? Il n'existe aucune liste ni relation sur ce point.

Le même jour la sous-préfecture prend un arrêté concernant la création d'un service extraordinaire de correspondance entre le chef-lieu et les communes de l'arrondissement. Ce service consistait à envoyer pour chaque commune et tous les jours, deux hommes bons marcheurs pour prendre les paquets et dépêches destinés à leur commune. Ces deux hommes devaient être à la sous-préfecture à 9 heures du matin et attendre les ordres du sous-préfet.

Cet arrêté prouve que la Poste aux Lettres ne présentait plus de garantie pour le gouvernement royaliste.

*16 mars 1815*

Des troupes cantonnent à Saint-Quentin. Le sous-préfet demande au maire d'utiliser la force si nécessaire pour faire loger les officiers chez les habitants. En raison de la mauvaise volonté de ceux-ci, il nomme M. Guillaume, adjudant-major, pour s'occuper des répartitions.

Les Saint-Quentinois répugnent à loger les troupes françaises fidèles au Roi.

Voilà six jours que le sous-préfet a envoyé la demande pour l'adresse au Roi. Il insiste dans un second courrier et demande de ne pas différer davantage cet envoi. Dans la même liasse de documents, se trouve une feuille manuscrite sur laquelle est griffonné le texte suivant :

“1815, séance du 10 mars, 7 heures du soir ; lecture est faite de la lettre de M. le préfet, transmise par M. le sous-préfet, qui invite le Conseil Municipal à profiter de la circonstance pour faire connaître au Roi les sentiments dont il est animé.

A l'unanimité, le conseil arrête qu'il sera fait une adresse à sa Majesté. Il nomme une commission composée de trois hommes pour la rédiger. Il s'agit de MM. J. Harlé, Beaufrère Guillaume et Ch. Lecaisne. La séance est alors ajournée au lendemain (le 11 mars) à 11 heures du matin, pour entendre la lecture de l'adresse et la faire partir de suite si elle est acceptée. Elle est signée par tous les membres”.

Mais que s'est-il passé ? La municipalité a-t-elle volontairement omis d'envoyer l'adresse, puisque celle-ci, prête le 11 mars, n'est pas encore dans les mains du sous-préfet qui la réclamera le 16 mars ?

On s'en apercevra plusieurs fois, la municipalité sait jouer sur les deux tableaux.

#### *16 mars 1815 (suite)*

C. Laroche, sous-préfet trouve que les circonstances exigent que la Garde Nationale soit armée le plus promptement possible et qu'il faut recenser tous les propriétaires d'armes.

Peut-on croire que la Garde Nationale aurait utilisé ses armes contre Napoléon ? Le sous-préfet y croit si peu, qu'il ajoute un codicille à sa lettre :

“Veuillez jusqu'à nouvel ordre ne plus délivrer de passeport aux individus qui se trouvent dans la Garde Nationale”.

Il a peur que ceux-ci rejoignent l'Empereur avec leurs armes.

#### *19 et 20 mars 1815*

La situation n'a pas beaucoup évolué. L'Empereur se réinstalle à Fontainebleau le 20 mars. Le sous-préfet, pas très au courant, réclame toujours à la municipalité des volontaires royaux. La Garde Urbaine, elle, doit rester en ville pour le maintien de la tranquillité ; ce sont des jeunes de 18 ans non mariés ou des hommes de moins de 60 ans. Une centaine dit le sous-préfet, pourrait s'enrôler. Puis, avec autorité, il demande au maire d'exécuter l'arrêt du Conseil Général du 16 mars et les instructions de M. le Préfet en fournissant rapidement 100 hommes avec un sac et un fusil. Il fait remarquer que d'autres villes, avec un commerce moins florissant qu'à Saint-Quentin, ont déjà fourni leur contingent qui sera nourri et qui jouira de la haute paie.

Le sous-préfet Laroche ne savait pas que dans la nuit du 19 au 20, le Roi allait passer près de Saint-Quentin pour prendre le chemin de l'exil une seconde fois, vers Gand.

*23 mars 1815*

A peine Napoléon a-t-il repris le pouvoir, que déjà des exaltés crient vengeance. Le sous-préfet Laroche, courageux, est resté à son poste.

Dans une lettre à la municipalité, il demande que la justice punisse ceux qui ont placardé les 22 et 23 mars des écrits dictés par une mauvaise conscience. Ces placards injurient les fonctionnaires en place. En marge de cette lettre, le maire a noté : "Répondu en envoyant copie d'un arrêté pris avant la réception de cette lettre".

*1<sup>er</sup> avril 1815*

Le sous-préfet envoie à la municipalité de Saint-Quentin la copie d'une lettre du préfet, transcription de celle du Ministre de l'Intérieur en date du 28 mars, demandant une refonte de la Garde Nationale. Elle précise : "Considérant que le sieur Bonnal, commandant actuel de la Garde Nationale de Saint-Quentin, s'est absenté sans nous avoir prévenu dans un moment où sa présence était nécessaire, que la mésintelligence qui a régné dans cette cohorte et dans les autorités administratives de Saint-Quentin, parmi lesquelles notre prédécesseur a rétabli autant que possible l'harmonie, est attribuée au sieur Bonnal, dont le remplacement est généralement désiré..."

Ainsi on remplace Bonnal qui avait rendu de nombreux services lors de l'arrivée des alliés, parce qu'il aurait semé la zizanie dans la ville. Un nouveau commandant est nommé : François Héancre, capitaine de la cohorte.

*8 avril 1815*

Un nouveau Conseil Municipal est nommé ; à sa tête M. Joly l'aîné. Ce dernier et tous les membres dont les noms suivent, prêtent le serment de fidélité à l'Empereur : "Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur". Dupuis et Margerin, adjoints, Debaudreuil, Delonglay, Damerval, Namuroy-Hocquet, Reneufve, Dessains, Egrez, Aimé Joly, Esmangard, Harlé, Desjardins, Hartmann, Paringault, Margerin, Andelin, Beaufrère, Demarolle-Piron, Lecaisne Ch., Baligand, Lefèvre-Grégoire, Piolet, Delaporte, Delhorme ; commissaire de police : Paillet-Hadengue.

*19 Avril 1815*

Le sous-préfet confirme que Héancre remplace Bonnal comme commandant de la cohorte urbaine

*24 mai 1815*

L'administration impériale a repris ses droits. La trace de notre sous-préfet Laroche est perdue. Dans une longue lettre adressée au maire de Saint-Quentin transmise par l'intermédiaire de Bouchereau, conseiller de préfecture faisant l'intérim du sous-préfet, le préfet signale à la municipalité qu'elle n'a pas entièrement réglé le don demandé par l'Empereur pour rééquiper les Gardes Nationaux de l'arrondissement.

Dans cette longue lettre, on perçoit la lassitude de la classe bourgeoisie pour financer de nouvelles guerres. En effet, Bouchereau demande au maire d'intervenir auprès des possesseurs de grandes fortunes de la ville. Des relevés avaient été établis et c'est devant leurs noms que les chiffres étaient les plus faibles.

Le conseiller de préfecture menace même de faire afficher ces relevés, pour que les habitants qui, malgré leurs faibles moyens, avaient fait des dons importants, se fassent une idée du peu de civisme de certains. Des habitants fortunés avaient même demandé à faire simplement don à la municipalité des sommes à eux dues ; il devait s'agir des réquisitions de 1814.

L'administration impériale avait demandé que le don de chacun soit égal au tiers de ses contributions, et Bouchereau a établi quatre classes de citoyens :

Dans la première les souscripteurs ont versé le tiers de leurs contributions pour un total de 27.691,77 francs.

Dans la seconde, les souscripteurs ont versé moins du tiers de leurs contributions. La recette aurait du atteindre 11.821 francs et n'a été que de 5.272 francs, soit un manque de 6.549 francs.

Dans la troisième, les souscripteurs ont demandé à la municipalité de verser ce qu'elle leur devait. La recette n'est que de 49,37 francs au lieu de 5.264 francs.

Dans la quatrième, ceux qui ont refusé de donner ; cela représente une somme de 10.984 francs.

La mairie de Saint-Quentin aurait dû verser 50.488,77 francs. Si on en déduit les 32.963,77 francs déjà versés, il manque 17.525 francs qu'il sera facile de prélever sur les grosses fortunes.

*27 mai 1815*

Une nouvelle personnalité saint-quentinoise s'adresse à la municipalité : Dupuis, sous-préfet par intérim. Le maire, mécontent, lui avait écrit pour refuser de faire payer par la municipalité les ouvriers remettant en état de défense les fortifications, la ville n'ayant pas l'intention de se défendre. Le sous-préfet qui est saint-quentinois et connaît bien son histoire, lui répond que les fortifications appartiennent à la ville

# CONFÉDÉRATION PICARDE.

*Les Laonnois et les Picards du Département de l'Aisne, aux Picards de la Somme, aux Artésiens et aux Flamands.*

Nos perfides ennemis menacent encore une fois de nous envahir. Leurs nombreux bataillons couvrent déjà nos frontières. Déjà leurs regards avides semblent déchirer leur proie, ils accourent, le feu et la flamme à la main, nous apporter les chaînes du despotisme et de la servitude.

Quel contraste frappant entre notre conduite et la leur !

En effet, quel est le vœu du Gouvernement français ? la paix.

Quel est le vœu de la Nation ? la paix.

Quel est l'objet de la guerre dont les Puissances coalisées nous menacent ? Celui de réduire une Nation à l'esclavage en faveur de quelques hommes qui se prétendent privilégiés.

Quels sont donc nos ennemis ? Ceux de tous les peuples; ces mêmes hommes privilégiés.

Quel sera le résultat de cette guerre impie ? Que tous les peuples reconnaissent leurs oppresseurs et feront cause commune, si ces derniers n'acceptent la paix que nous offrons de maintenir.

Espérons encore que les Gouvernements coalisés renonceront à troubler notre repos, comme nous renonçons sincèrement à nous immiscer dans leur régime intérieur.

Espérons enfin qu'ils reconnaîtront que la cause du peuple Français est celle de tous les peuples; et qu'en nous déclarant la guerre, ils la déclarent en effet à tous les hommes, à leurs sujets mêmes.

A qui pensent-ils donc s'adresser ? Croyent-ils que les Français ayant perdu cette valeur impétueuse, ce courage indomptable qui les distinguent depuis tant de siècles ? Supposent-ils que les Français désunis, tourneront leurs armes contre leurs frères, et ne reconnaîtront pas les véritables en-

ennemis de l'indépendance des nations et des peuples.  
Armée qui veille à notre conservation. Prêtons-nous un mutuel secours contre l'invasion de nos ennemis. Portons-nous simultanément sur tous les points attaqués, et prouvons que nous sommes dignes du nom Français. Ce sont nos femmes, nos enfans, nos foyers que nous avons à défendre. L'amour sacré de la patrie embrase nos cœurs, il enflamme nos courages, nous serons invincibles.

## PACTE FÉDÉRATIF.

Les propositions ci-dessus ayant été accueillies, il a été, séance tenante, arrêté ce qui suit :

Art. I.<sup>e</sup> Les citoyens des Départemens de l'Aisne, de la Somme, et les Artésiens, dévoués à la défense de la patrie, sont fédérés. L'association qui les unit prend le titre de Confédération Picarde.

II. Cette Confédération se voulue principalement au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, et à la défense de son territoire contre les ennemis intérieurs et extérieurs de la France et de son indépendance.

III. Tous les Membres de la Confédération seront armés de toute espèce d'armes, et se prêteront mutuellement aide et assistance. Ils se promettent de porter partout où besoin sera, un secours prompt et proportionné au danger à la première réquisition de l'Autorité publique. Ils ne pourront rien entreprendre sans ordres, réquisition ou consentement de ladite Autorité.

IV. Tout Citoyen peut faire partie de la Confédération, quelle que soit sa profession. Il n'y a d'exclusion, que pour l'inconduite et les

deux derniers.

Qu'ils se désabusent ; qu'ils tremblent à leur tour de leur injuste agression !

La France victime des divisions intérieures et trahiée par des hommes coupables, a pu devenir un instant leur conquête, mais aujourd'hui tout a changé de face. Réunis par la même volonté sous un Chef qui nous a tant de fois conduits à la victoire, ils verront ce que peuvent des hommes courageux à qui l'on veut ravisir leur liberté, leur indépendance et leur patrie. Ils nous verront toujours terribles dans les combats, mourir, s'il le faut, accablés sous les ruines de nos Cités.

Braves Picards, nous sommes les premiers menacés ! Nous entendons vos vœux, et nous ne faisons que devancer d'un moment le noble désir qui vous anime. Vous n'hésitez pas à resserrer, s'il est possible, les liens sacrés qui nous unissent ; et quand les Français de toutes les provinces se jureront, de nouveau, sur l'Autel de la patrie, une fidélité inviolable et se lèveront contre les ennemis de leur pays, resterons-nous en arrière ?

Fédérons-nous donc ; et si vous pouriez hésiter un seul instant, venez dans nos contrées : vous y verrez dans quel abîme de maux nos ennemis nous ont plongés. Ils ont envahi notre territoire en s'annonçant comme nos amis. Nos amis, grand Dieu ! parcourez nos campagnes : les traces sanglantes qu'ils ont laissées sur leur passage vous feront frémir d'horreur. Voyez les ruines encore fumantes de nos paisibles habitations, entrez sous le chaume que la flamme n'a point dévoré, vous y verrez à chaque pas les traces du pillage et de la dévastation ; partout nos malheureux habitants ont à peine de quoi suffire aux premiers besoins de la vie. Pénétrez dans les demeures, naguères propres et décentes de nos riches Cultivateurs ; des récoltes abondantes, de nombreux troupeaux, tout y respirait le bonheur et la prospérité. Maintenant vous seriez effrayé du silence qui y règne : troupeaux, récoltes, tout a disparu ! Voyez aussi ces familles éprouvées réunies sous quelques toits épargnés. A la perte de leur fortune, se joint le souvenir de pertes plus sensibles encore ; toutes ont à regretter un père, un frère, une épouse, et pour dernier trait de ce tableau de désolation, interrogez le front des tristes victimes de l'intempérence et de la brutalité de ces étrangers, et vous apprendrez que ni l'enfance, ni la faiblesse, ni l'âge même de la décrépitude n'ont point été respectés.

Ils nous annoncent aujourd'hui qu'ils viennent en ennemis ? Que, feront-ils donc de plus ? De quels nouveaux outrages viennent-ils nous abreuver ? Sans doute, ils veulent éteindre dans des flots de sang des générations entières ; ils veulent détruire nos Cités de fond en comble.

Et nous resterions tranquilles à l'approche des maux qu'ils nous préparent ! Nous souffririons que le sol de la patrie fut encore souillé par leur présence ! Non.

Fédérons-nous. Jurons de nous unir contre les ennemis intérieurs et extérieurs de la France. Jurons de seconder de tout notre pouvoir la brave

V. Les Confédérés auront trois Commissaires dans chaque chef-lieu de Département, et trois dans chaque chef-lieu d'Arrondissement. Ces Commissaires seront nommés par les Membres réunis dans chaque chef-lieu.

VI. Les Commissaires du chef-lieu du Département sont chargés de soumettre le présent Pacte à l'Autorité pour obtenir sa sanction.

VII. Toute infraction à ses devoirs, commise par un des Confédérés, sera jugée par les Commissaires de son Arrondissement qui s'adjointront cinq Membres de la Confédération. Leur jugement ne sera définitif qu'après qu'il aura été confirmé par les Commissaires du chef-lieu du Département, et l'accusé, selon le cas, sera expulsé de la Confédération, ou renvoyé devant l'Autorité compétente.

VIII. Les Citoyens de chaque Chef-lieu d'Arrondissement, s'assembleront au chef-lieu de leur Sous-Préfecture, et après avoir prévenu le Maire et le Sous-Préfet, ils nommeront leurs Commissaires qui recevront les actes d'adhésion au présent et les transmettront aux Commissaires du chef-lieu de Département. Néanmoins, il leur sera envoyé des Députés, si on le juge nécessaire.

IX. Des Députés se rendront à Amiens pour proposer aux Picards du Département de la Somme de se réunir à eux.

Des Députés de la Somme seront invités à se rendre à Arras pour le même objet, et ceux-ci seront également invités à envoyer des Députés à Lille pour engager les Flamands à joindre leur Confédération à celle des Picards.

X. Sont nommés Commissaires, MM. OYON, Commandant de la Garde Nationale de Laon, FORQUENOT, Propriétaire, et DESAINS, Adjudant-Major de la Garde Nationale.

Et pour se rendre à Amiens, MM. DESAINS, Adjudant-Major, FAYTOU, Contrôleur principal des Impôts indirects, et MAGLOIRE, Horloger et Propriétaire, à Laon.

XI. Le présent Pacte fédératif sera imprimé et envoyé partout où besoin sera, à la diligence de MM. les Commissaires, et sous l'agrément de l'Autorité. Fait à Laon, le 23 Mai 1815 ; dans une des Salles de la Préfecture.

L'Assemblée ayant adopté tous les articles ci-dessus, MM. les Commissaires et Députés ont été invités à signer les premiers et ensuite tous les Membres de l'Assemblée, ainsi qu'il suit :

OYON-REGNAULT, Commandant de la Garde Nationale de Laon, DESAINS, Adjudant-Major, FORQUENOT, FAYTOU, MAGLOIRE, DELACAMPAGNE, Propriétaire, DEMONT, Notaire, HUET, Lieutenant de la Garde Nationale, CORRIGNON-CYR, LEMERCIER, FOURNIER, Propriétaire, COURTIN, Avoud, LABOUR, Notaire, GAVET, WALLON, LÉTOCART, FLOQUET, Pharmacien, MARÉCHAL-DEQUEN, MARCHAND, BOUTELET, Officier de Cavalerie, en retraite, MARCHAND-MAUROY, Orfèvre, etc. etc. etc. etc., suivent un très-grand nombre de Signatures.

depuis le don de l'Empereur en 1810. Il prescrit, dans le cas où les caisses de la ville seraient vides, de prendre les fonds dans la caisse des hospices qui "offre en ce moment beaucoup de fonds disponibles". Et il poursuit : "M. le préfet me charge au surplus de vous faire observer que si les travaux étaient entravés par le défaut de paiement, votre responsabilité serait gravement engagée".

*8 juin 1815*

Des associations patriotiques se sont formées dans l'Empire. Paris a ses fédérés, d'autres villes aussi, pourquoi pas Saint-Quentin ? Le maire s'adresse à ses concitoyens :

"Intimement persuadé qu'ils partagent le dévouement des Laonnois, des Picards de la Somme, des Artésiens et des Flamands et rivalisent avec eux de zèle et d'amour pour la Patrie et l'Empereur, les habitants se réuniront dimanche prochain sur la grande place vis à vis l'Hôtel de Ville à 10 heures précises du matin pour adhérer à la Confédération Picarde. M. le commandant d'armes sera prié de trouver des armes pour la garnison. La troupe formera un carré ; toutes les autorités constituées, les citoyens de la Garde Nationale et toutes les personnes qui voudront se réunir à la Confédération, occuperont le centre. Il sera nommé par tous les citoyens présents trois commissaires qui recevront l'acte d'adhésion au parti fédératif et le transmettront aux commissaires du chef-lieu départemental.

M. le sous-préfet prononcera un discours. MM. les commissaires recevront ensuite les signatures à l'acte d'adhésion.

Des salves d'artillerie et une marche guerrière solenniseront cette fête patriotique. Le reste de la journée sera consacré aux jeux et à la danse".

*11 juin 1815*

A quatre heures du soir, toute la troupe de la garnison est en armes sur la grand'place. Le sous-préfet par intérim arrive de l'Hôtel de la sous-préfecture, précédé par tous les musiciens de la ville, artistes et amateurs, et par le bataillon de chasseurs nationaux de l'arrondissement. Une salve d'artillerie et le carillon de l'Hôtel de ville annoncent son arrivée. Un cortège composé de toutes les autorités civiles et judiciaires et de nombreux officiers des divers dépôts cantonnés dans la place, descend de l'Hôtel de ville et entre dans le carré. Celui-ci est formé par la garnison, le bataillon de gardes nationaux sédentaires et les deux compagnies faisant partie des 2.000 hommes affectés à la défense de la ville. La population de la ville et des environs est rassemblée sur la place, dans les rues et aux fenêtres de toutes les maisons. Le sous-préfet se porte à la tête des bataillons de chasseurs de l'arrondissement et s'adresse à eux :

"Chasseurs ! vous êtes appelés à la défense active de la Patrie, justifiez notre confiance. La sûreté de nos places dépend de vous, pensez à

l'importance de la mission qui vous est donnée. Nous vous confions un drapeau aux couleurs nationales, la victoire les a toujours suivies, 25 années de triomphe les ont fait respecter dans toute l'Europe. Suivez avec honneur le grand exemple de vos aînés. Comme eux soyez la terreur de nos ennemis ; mais aussi comme eux, protégez vos concitoyens ; ne voyez en eux que des amis que vous devez défendre ; qu'une discipline sévère règle tous vos mouvements et vous guide à la victoire, avec vos officiers expérimentés qui furent longtemps l'honneur de l'armée, et familiers de la grandeur de vaincre.

Vous saurez comme eux faire respecter partout le nom de Français et quand les dangers de la Patrie auront cessé, rentrés dans vos foyers, vous vous souviendrez de l'orgueil des moments que vous aurez passés sous les étendards en combattant pour notre liberté.

Jurez fidélité à votre drapeau, jurez de mourir en le défendant et n'oubliez jamais sa devise : Pour la Patrie et pour l'Empereur !

Vive l'Empereur !”

Le bataillon entier fit spontanément le serment de défendre son drapeau jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Le sous-préfet se transporta ensuite au centre et prononça le discours suivant :

“Pour la Patrie et pour l'Empereur ! Voilà le cri de ralliement de toutes les armées françaises. Au milieu de l'enthousiasme général, nos cœurs n'éprouvent-ils pas le besoin d'offrir le tribut de notre dévouement et de notre fidélité au restaurateur de notre pays ? Si la reconnaissance est un devoir sacré pour les âmes généreuses, qui, plus que nous, a éprouvé la douce influence et les effets de la protection du héros qui nous gouverne ? La splendeur de cette cité, l'abondance de nos campagnes, la prospérité de notre industrie ont créé et encouragé l'aisance. La richesse même de notre arrondissement, à qui la devons-nous ? A l'impulsion donnée par le génie de celui qui se glorifie lui-même de devoir tout à la France.

Que nous demandent la Patrie et l'Empereur ? De nous réunir pour repousser les ennemis de notre indépendance et de notre prospérité. Fut-il jamais un peu plus d'accord avec nos intérêts ?

Dans le temps de la prospérité nationale, placée par nos victoires au centre du grand Empire, nous n'avions rien à craindre de l'étranger et nous pouvions peut-être alors, après avoir satisfait aux sacrifices commandés par la Patrie, nous borner à applaudir à des triomphes. Mais cela ne suffit plus aujourd'hui. L'ennemi a pénétré naguère jusqu'au sein de la capitale ; il a traversé, ravagé notre territoire et nous avons appris que des malheurs peuvent nous atteindre.

Français, notre indépendance est menacée, la guerre est imminente et cette fois nous ne l'avons pas provoquée. Nos frontières aujourd'hui

plus rapprochées, nous exposent aux premiers coups de nos oppresseurs. Ils menacent de rompre la barrière que la prévoyance de l'Empereur a placée pour nous garantir. Que personne ne reste donc en arrière.

Cela eut été beau sans doute, de donner l'impulsion au reste des Français : sa position en faisait peut-être un devoir à la province de Picardie ; mais si d'autres nous ont devancés, empressons-nous au moins de suivre leur exemple. Comme eux, après avoir été témoins de l'élan de nos bataillons d'élite, fédérons-nous pour notre indépendance, pour notre liberté. Que tout cet arrondissement n'ait qu'un cœur, qu'une volonté pour consacrer solennellement cette fraternité. Que jamais, non, jamais on ne parvienne à nous diviser et nous désunir. Jurons de nous porter un mutuel secours et de garantir de toutes atteintes illégales, n'importe leurs opinions, les personnes et la prospérité.

Que ce jour où nous formons un pacte pour le maintien de notre indépendance, de notre liberté et du souvenir de notre choix, soit marqué par les transports de l'allégresse publique, que tous nos vœux se réunissent pour l'obtention d'une paix honorable, unique but de la volonté de l'Empire et des efforts de toute la Nation. Fédérons nous par acclamations, à ce seul cri, signe de ralliement de tous les braves :

“Vive la Nation et Vive l'Empereur !”

Ce discours provoqua les plus vifs applaudissements et les cris de Vive la Patrie ! Vive l'Empereur ! Vive la Liberté ! se firent entendre de toutes parts.

Le commandant du bataillon de la Garde Nationale obtint le silence et prononça le discours suivant :

“L'année mémorable qui commença notre Révolution, se signala par des institutions qui ont influé et influeront encore sur le bien-être social. De tels bienfaits appliqués au profit du plus grand nombre, trouvent toujours de puissants adversaires dans l'intérêt individuel.

C'est à cette cause et à l'égarement des peuples encore dans l'enfance de la civilisation, qu'il faut assigner la plus grande part des génies que la France a soutenus depuis sa régénération. Nos ennemis, isolément ou réunis, n'ont eu qu'un seul et même but, celui de nous enchaîner au despotisme pendant une longue période. Impuissants avec leurs propres armes, ils ont enrôlé le fanatisme et la féodalité comme auxiliaires, ils ont réussi à faire naître parmi nous la folie et par elle tous les maux que nous avons à déplorer. Il est réservé à l'histoire véritable de mettre à jour les causes de tous les crimes attribués si injustement à un défenseur ardent de la liberté.

Aujourd'hui, éclairé par l'expérience, l'ami de la Patrie sent la nécessité, éprouve le besoin de resserrer les liens qui l'unissent au

Du 10. aout 1815

à la Prise des Mains des communes  
à Ham i.-Dessous désignées :  
Messieurs !



Véritable rassurer les communes de ce canton,  
qui sont dans le cas de loger les troupes  
du 6<sup>e</sup> Corps d'Armée de S. M. le Roi de  
Pruisse, pendant leur passage, je Vous préviens,  
Messieurs, de rester tranquilles chez Vous avec  
vos administrés, Vous aurez soin de donner  
de bonne volonté, aux soldats qui seront  
logés chez Vous, ce qui est nécessaire.

Son Excellence M<sup>r</sup> le Général comte de  
Tauenzien, assure aux habitants toute sa  
protection, et l'exacte discipline parmi  
ses troupes.

Les voitures et les chevaux que Vous fournirez  
n'iront pas plus loin que jusqu'à Ham.

Je crois que la présente circule dans  
toutes les communes ci-dessous désignées; chaque  
Maire signera son nom à côté de celui de  
sa commune respective, et toutes ses signatures  
connues, la lettre me sera renvoyée.

Saint-Quentin le 10. aout 1815



Le Lieutenant-Colonel  
et Commandant de la Place  
de Vichlaben.

H. 28

Gouvernement constitutionnel, entente commune de toutes nos affections, de toutes nos espérances. Les fédérations départementales concourent puissamment à poursuivre ce grand et heureux résultat ; notre premier magistrat a du avoir cette pensée en nous proposant d'adhérer à la Confédération Picarde ; à l'instar de beaucoup de départements, nous venons de nous fédérer citoyens de l'arrondissement, nous avons sanctionné par acclamations et avec enthousiasme le parti de notre union armée, fédération utile et honorable, puisqu'elle repose sur les secours mutuels que nous nous garantissons pour la tranquillité et la défense de nos foyers. Sous le rapport de l'esprit public, bientôt tous les départements ne formeront plus qu'un seul et même faisceau ; tous inscriront sur leurs bannières : plus de division, nous sommes fédérés.

Tranquilles et unis dans l'intérieur, nous n'aurons à douter que de l'extérieur. La Nation est sous les armes, son attitude guerrière réduira à l'impuissance l'ambition de l'injustice.

Cependant, si contre nos vœux, contre les vœux des amis de l'indépendance, il fallait combattre, fions-nous à la légitimité de notre cause, à la bravoure de notre armée, au génie supérieur du premier Capitaine des armées, à l'honneur national comme au civisme et au courage de tous les Français.

Vive la Nation ! Vive l'Empereur !”

Des applaudissements unanimes firent connaître à l'orateur que ses sentiments patriotiques et ses vœux pour la prospérité de l'Empire étaient généralement partagés.

Alors un des commissaires chargés de recueillir les actes d'adhésion à la Confédération Picarde, fit lecture de cet acte et invita les citoyens de la Garde Nationale et tous les membres de l'assemblée à faire connaître s'ils adhéraient au pacte fédératif par une acclamation générale. Celle-ci ne laissa aucun doute sur la volonté des habitants de rivaliser d'ardeur avec les fédérés de l'Aisne, de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et avec tous les départements amis de la gloire et de l'indépendance nationale.

*12 juin 1815*

La contestation s'installe en ville. Le maire est informé que des aubergistes se liguent pour refuser de loger la troupe pour le compte des habitants. La municipalité prend un arrêté les obligeant à loger les militaires que l'on enverra chez eux, sinon leur auberge sera fermée.

*15 juin 1815*

C'est la reprise de la guerre qui va amener les désastres que l'on sait. A Saint-Quentin on fabrique de la charpie. Le besoin est urgent. Le maire demande de déposer tout le linge destiné à cet effet à la mairie,

sans le transformer. La part de la ville de Saint-Quentin à la contribution de linge à charpie a été transmise à la sous-préfecture : 200 kg de grand linge, 200 kg de petit linge, 120 kg de charpie.

Le tout est stocké à l'hospice civil car il est très probable que des blessés arriveront dans les jours qui suivent.

Le sous-préfet Dupuis demande au maire de se concerter avec le commandant de la place pour établir des postes de surveillance de nuit. Il lui conseille d'utiliser des loges de marchand de charbon pour en faire des guérites. Trois postes sont mis en place : au bas de la rue d'Isle, aux extrémités des rues Saint-Thomas et Sainte-Catherine, près de la maison de M. Hardempont.

#### *24 juin 1815*

La perte d'un registre archivé 2 D 7 nous prive d'informations pour la période du 24 juin au 18 novembre 1815. Cependant, une liasse de lettres permet néanmoins de parler de l'occupation prussienne. Les premières lettres sont du 28 juin et l'arrivée des troupes prussiennes à Saint-Quentin n'est pas évoquée.

Le registre manquant contenait entre autres :  
Une adresse de la municipalité au Roi Louis XVIII, le 1<sup>er</sup> juillet.  
Une proclamation du Roi du 2 juillet.  
La réintégration du Conseil Municipal le 3 juillet  
La levée d'une contribution de guerre de 600.000 francs.  
Logements et réquisitions militaires.

#### *28 juin 1815*

Cela fait déjà quatre jours que les Prussiens sont entrés dans la ville. Le commandant de la place, von Düring, ne se plaint pas trop, au contraire. Il trouve que la municipalité fait son possible pour traiter au mieux les soldats prussiens et demande même au maire de lui signaler les abus dans les réquisitions.

#### *30 juin 1815*

Le Conseil Municipal reçoit une lettre de l'état-major général de l'armée du Bas-Rhin, signée du colonel-comte de Lourcey, directeur général de la police militaire de l'armée de sa Majesté le Roi de Prusse, spécialement chargé de la haute police dans les pays occupés.

“à M. le maire de la ville de Saint-Quentin

Monsieur,

Je vous fais part que je viens d'inviter tous les membres du Conseil Municipal qui sont intrus au dit conseil depuis le 1<sup>er</sup> mars 1815 de cesser leurs fonctions et je vous préviens que j'ai invité les membres destitués depuis la même époque à reprendre leur emploi et à l'exercer comme avant, conformément aux vœux de leurs concitoyens.

Je vous avertis en même temps que je me propose de les réinstaller moi-même et que pour cela, je les ai priés de se trouver demain à 10 heures du matin dans la chambre du Conseil où je vous invite vous-même, Monsieur, à vous trouver pour y présider la session en votre qualité de premier magistrat de la ville”.

*3 juillet 1815*

Le comte von Düring signale qu'il y a dans le faubourg Saint-Jean plusieurs déserteurs français avec leur schako et leur sac à peau. Les postes avancés s'en sont aperçus mais à leur approche, les déserteurs se sont sauvés. Il demande au maire de faire effectuer des recherches par un officier de la police accompagné de soldats prussiens.

En marge de la lettre on peut lire : “La recherche a été faite, on n'a trouvé personne et le garde-champêtre a rendu compte au commandant de la place”.

*4 juillet 1815*

Saint-Quentin a encore un nouveau sous-préfet provisoire. C'est le comte de Loucey qui l'a nommé pour remplacer la commission qui exerçait cette fonction. M. de Gomiécourt doit prêter le serment le jour de sa nomination :

“Je jure de ne rien entreprendre directement ou indirectement contre les intérêts de sa Majesté le Roi de Prusse et de tous les alliés, de faire tout ce qui dépendra de moi pour le bien de leur service et d'employer tous mes dons et qualités de magistrat pour réaliser les intentions de M. le Directeur Général de la police et de M. l'Intendant Général, assurer la tranquillité du pays tant qu'il restera sous la domination des puissances alliées”.

*5 juillet 1815*

Paris a capitulé. Le sous-préfet écrit à la municipalité de Saint-Quentin : “Conformément aux ordres de M. le Directeur Général de la Haute Police, je vous invite à donner sur le champ connaissance à vos administrés de cette importante nouvelle et à célébrer avec tout l'éclat possible cette victoire en lui donnant le plus de publicité possible. Vous ordonnerez les carillons, sonneries et illuminations, vous inviterez les autorités constituées à se réunir en costumes aujourd'hui à 6 heures précises à l'Hôtel de la sous-préfecture pour se rendre en cortège à l'Hôtel de M. le Directeur Général et le féliciter sur le succès des armées qui nous affranchissent enfin du joug de la famille Bonaparte.

Veuillez me faire connaître s'il vous plaît le programme des réjouissances que vous avez ordonnées”.

Post-scriptum : “N'oubliez pas les rafraîchissements et la musique”. Aussitôt le départ de l'Empereur, le Conseil Municipal, approuvé par le sous-préfet envoie une délégation pour faire savoir au Roi que la

municipalité, malgré le retour de l'Empereur, était toujours restée fidèle. Cette députation est composée de MM. Demonfort, Reneufve, Aubriet et Duboscq.

*10 juillet 1815*

Les réquisitions commencent à pleuvoir sur l'arrondissement de Saint-Quentin. Soixante mille hommes stationnent dans la région. Le sous-préfet demande que des magasins de vivres soient constitués et approvisionnés pour nourrir ces soldats. Comme cela ne va pas assez vite, surtout pour les fournitures d'eau de vie, des menaces accompagnent les demandes de réquisitions.

*11 juillet 1815*

Pour calmer les appréhensions de la municipalité de Saint-Quentin et des maires de l'arrondissement, le sous-préfet envoie une circulaire :

“Le Roi se place de nouveau entre son peuple et les armées alliées attirées sur notre belle patrie par la tyrannie de Bonaparte. Les vertus éminentes de notre bien-aimé monarque, ne nous laissent aucun doute sur l'efficacité de sa médiation...”

*12 juillet 1815*

Une centaine d'anciens prisonniers prussiens viennent d'arriver à Saint-Quentin. Ils se plaignent unanimement des mauvais traitements qu'ils y ont subis lors de leur passage, quand ils ont été amenés en France comme prisonniers. Le commandant major von Düring écrit au maire pour l'informer. Il l'engage à faire héberger ces soldats chez les habitants et à les bien recevoir en compensation de l'injustice qui leur a été faite

Un post-scriptum prescrit au maire de lui désigner ceux qui se sont signalés par ces mauvais procédés. Il précise qu'il en fera lui-même une recherche scrupuleuse.

*19 juillet 1815*

Le sous-préfet demande à la mairie un commissaire qui se rendra avec la force armée dans les communes rurales, pour accélérer le recouvrement de la contribution de guerre.

*21 juillet 1815*

Le sous-préfet demande que l'on mette à sa disposition un drapeau blanc destiné à être arboré à l'hôtel de la sous-préfecture.

*28 juillet 1815*

Aurait-on en nos murs un second Ougrinoff ? Voici le texte d'une lettre envoyée à la municipalité de Saint-Quentin par le commandant de la place von Düring : à Messieurs le maire et les adjoints de la ville de Saint-Quentin :

Le 1<sup>er</sup> Octobre 1813  
Je vous prie de me faire savoir que la garnison de Saint-Quentin sera transférée à la ville de Saint-Quentin pour une partie de l'année prochaine et que le commandant de la ville sera nommé à ce poste.

Le 1<sup>er</sup> Octobre 1813  
M. le Commandant de la ville de Saint-Quentin  
est nommé à ce poste.

Messieurs

Le Maire et les Adjoints de la Ville  
de Saint-Quentin.



Messieurs !

J'ai l'honneur de Vous faire part, que par ordre de son Excellence le Prince de Blücher, la garnison sera changée, et que Monsieur le Lieutenant-Colonel de Schlichten est nommé le Commandant de cette place. C'est à lui que Vous aurez la bonté de Vous adresser par la suite. La garnison consistera de deux bataillons de Landwehr. Je partirai avec mon bataillon pour l'armée, le 20 de ce mois.

Je Vous prie en même temps Monsieur le Maire, et Messieurs les Adjoints, de recevoir ici mon assurance que c'étoit pour moi la plus douce occupation d'avoir fait tout ce qui a été dans mon pouvoir pour soulager dans les temps les plus difficiles la ville et ses habitants, pour leur rendre le fardeau de la guerre moins accablant, et pour diminuer les frais nombreux qui avoient pu chargé la ville. Je me suis fait en tout temps le vrai plaisir d'écouter les plaintes du moindre des particuliers, et d'y porter le remède. Cette conviction intime m'inspire la plus douce satisfaction.

1.98

Veuillez je Vous prie faire part en mon nom aux  
Braves Habitants de Saint-Quentin de mes sincères  
Aiseux, j'en garderai toujours le souvenir et je ne  
niglierai aucune occasion de me leur rendre utile.

Recevez Monsieur le Maire, et Messieurs les Adjoints  
mes remerciements du bon accueil, et des soins que  
vous me faites avec ma garnison, et à toutes les  
troupes de S. M. le roi de Prusse, pendant les  
différents passages par cette ville.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération

Messieurs

Le Maire et Adjoints de la Ville de Saint-Quentin

Saint-Quentin le 28 Juillet 1815

Votre très humble Serviteur

L'ancien Commandant  
et Major

Maximilien

Messieurs,

“J'ai l'honneur de vous faire part que, par ordre de son excellence le Prince de Blücher, la garnison sera changée et que Monsieur le Lieutenant Colonel Schlieben est nommé commandant de la place. C'est à lui que vous aurez la bonté de vous adresser par la suite.

La garnison consistera en deux bataillons de Landwehr. Je partirai avec mon bataillon pour l'armée le 30 de ce mois.

Je vous prie en même temps, M. le maire et MM. les adjoints, de recevoir ici mon assurance que c'était pour moi la plus douce occupation d'avoir fait tout ce qui a été en mon pouvoir pour soulager dans les temps les plus difficiles la ville et les habitants, pour leur rendre le fardeau de la guerre moins accablant et pour diminuer les frais nombreux qui auraient pu charger la ville. Je me suis fait en tous temps le vrai plaisir d'écouter les plaintes du moindre particulier et d'y porter remède. Cette conviction intime m'inspire la plus douce satisfaction.

Veuillez, je vous prie, faire part en mon nom aux braves habitants de Saint-Quentin, de mes sincères adieux. J'en garderai toujours le souvenir et je ne négligerais aucune occasion de me rendre utile.

Recevez, M. le maire et MM. les adjoints, mes remerciements du bon accueil et des soins que vous me fites avec ma garnison et à toutes les troupes de sa Majesté le Roi de Prusse, pendant les différents passages dans cette ville.

Saint-Quentin, le 28 juillet 1815

Votre humble serviteur, l'ancien commandant et major  
von Düring”

En haut de la lettre, la municipalité a porté la notation suivante : “Répondu le 29 et délivré à M. le commandant, pour lui et ses troupes de garnisons, un certificat de bien vivre”.

2 août 1815

Si l'entente cordiale était de mise avec le major von Düring, il ne semble pas en être de même avec le lieutenant-colonel Schlieben, comme le prouvent certaines notes reçues par la mairie.

10 août 1815

Le commandant avise la municipalité que le général comte de Fauenzien logera les 13, 14 et 15 août à Saint-Quentin. On réclame pour lui une maison assez spacieuse où trente officiers pourront manger à sa table. Les frais seront supportés par la ville.

12 août 1815

Le sous-préfet a disparu. M. le comte de Houcq, colonel de cavalerie, directeur général de la police militaire des armées de sa Majesté le Roi de Prusse, prend acte que M. de Gomiécourt, sous-préfet provi-

soire, a disparu le 6 août, que M. Gatinaut-Laroche, qu'il souhaitait investir de cette fonction, n'a pu être trouvé en raison de son absence de son domicile, et décide de nommer une commission composée de MM. Violette, maire de Ribemont, qui présidera la commission, Joly l'aîné, maire de Saint-Quentin, Canquois-Delaplace, maire de Prémont. Ceux-ci prêtent serment devant le comte de Houcq.

*3 septembre 1815*

Les armées d'occupation voulaient, avant de rentrer dans leur pays, se rhabiller de neuf. Une des dernières réquisitions prussiennes était de taille :

“Intendance des trois départements Nord, Somme, Aisne.

Ordonnateur en chef : Intendant royal prussien.

L'autorité supérieure ayant irrévocablement décidé que l'armée prussienne serait habillée complètement et que tous les chevaux manquant aux régiments et à l'artillerie devaient être remplacés de suite, je suis chargé par l'Intendant général, conseiller d'Etat Ribbentrop de répartir sur l'arrondissement de Saint-Quentin la part qu'il devra fournir :

3.699 habillements complets pour fantassins, 1.882 pour la cavalerie et 270 chevaux...

Le chiffre total sera exigé des trois départements et la part du canton de Saint-Quentin s'élève à 554 habillements complets pour fantassins. Si le canton ne peut fournir cette contribution en nature, il faut qu'il trouve la valeur de 150 francs pour chaque habillement soit un total de 83.100 francs.

Je vous préviens, M. le maire, que cette livraison est de la dernière urgence, que son Altesse le Prince de Blücher, de Wahlstats, Feld Marchal et Général en chef de sa Majesté le Roi de Prusse, exige qu'elle s'effectue avec la plus grande célérité et dans un délai de 6 jours.

Je n'entendrai à cet égard ni prières, ni réclamations, ni excuses ; au contraire il m'est formellement enjoint d'user de tous les moyens de rigueur pour parvenir au but.

Je serais cependant sensiblement peiné s'il fallait, pour ne pas me rendre personnellement responsable, en venir aux mesures de rigueur les plus violentes, ce qui en coûterait le double au pays”.

Cette réquisition a-t-elle été honorée ? Rien ne permet de le savoir.

*8 septembre 1815*

Nous voyons réapparaître le sous-préfet Laroche. Il indique, dans une note au maire, que par un arrangement entre le Roi de France et le

gouvernement prussien, l'administration financière de l'arrondissement est rendue sans aucune restriction à l'autorité française.

Les Prussiens vont bientôt partir.

*23 octobre 1815*

Pour se faire de l'argent de poche, les Prussiens vendent aux enchères publiques les palissades des fortifications de Saint-Quentin et de Guise.

*16 décembre 1815*

De nombreux militaires qui ont déposé les armes après le départ de l'Empereur, sont rentrés dans leurs foyers sans rendre leurs uniformes et même leurs chevaux. Dans chaque commune, les maires doivent en établir la liste et la transmettre à la préfecture. Les militaires seront convoqués et passeront devant une commission qui statuera de leur cas. Ceux qui n'auront plus de service militaire à accomplir, recevront des certificats de congé définitif.

Cette triste année 1815 se termine. Après les réquisitions et les sévices causés par l'occupation, Saint-Quentin est enfin libre. La dernière garnison a quitté la ville et les troupes prussiennes repartent chez elles.

Déjà certains citoyens ne demandent qu'à reprendre leurs habitudes. M. Bonvoisin, peintre, envoie une lettre au maire, concernant l'école gratuite de dessin :

“Monsieur,

Les alliés n'ayant plus de garnison dans cette ville depuis hier, je vous prie de bien vouloir faire rétablir l'Ecole de dessin dans le lieu où elle était lorsqu'ils s'en sont emparés pour en faire pendant cinq mois un magasin d'avoine.

Il y a nécessairement quelques réparations à faire dans le local, occasionnées par la précipitation avec laquelle il a fallu l'évacuer, de même qu'à quelques tables. En conséquence, Monsieur, j'espère que vous voudrez bien donner des ordres à cet effet, comme pour tout ce qui sera nécessaire au transport des divers objets de l'Ecole que l'on a déposés, tant à la bibliothèque de l'église, qu'à la Comédie et chez M. Pelletier qui a bien voulu prêter plusieurs pièces dans sa maison, pour que les élèves n'éprouvent point d'interruption dans leurs études”.

René DAUTEUILLE

---

NOTA : Les références produites dans la première partie de cette étude : “L'occupation russe et prussienne à Saint-Quentin en 1814” parue dans le Tome XXXI en 1986, sont valables pour cette seconde partie.

Sur le même sujet, on peut consulter :

“Le département de l'Aisne en 1814” par Edouard FLEURY Laon 1858.